VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 30 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E et d'un ordre daté le 17 octobre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, homologuant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci dessus intitulée la succession ci après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Claiches et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Barlier de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 68 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 68 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand magasin en briques à trois étages, désigné par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même îlot que ce qui précède et connus et désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé pardevant ledit notaire général le 28 mai 1858, comme il est mentionné ci dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en arrière sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Baronne, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur vers le côté le plus près de la rue Poydras, sur 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur en arrière, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par le No 413 rue Tchoupitoulas.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété précédemment décrite, désigné par le No 12 sur un devis de voyer fait par le No 12 sur un devis de voyer C. Barlier, daté le 27 avril 1858 et annexé à un acte passé pardevant Guyot, 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprennent un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci dessus décrites sont situées dans le centre de commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet 297, borné par les rues S. Rampart, N. Poydras, Hainaloga et Perdido, désigné par la lettre A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pillié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 19 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rampart et comprennent un magasin à résidence à deux étages, occupé au rez de chaussée par une buvette.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pillié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rampart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé au rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de large sur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance, ladite terre mesure, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes, 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 128 pieds 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et du tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 8 avril 1845, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, an ien notaire; toutes ces mesures étant données par un plan et un certificat d'arpentage de E. Pillié, voyer, datés du 15 juillet 1891, annexés à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 20 juillet 1891. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc de chaque côté, ainsi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires. Devant être vendues subdivisées d'après le plan à la Bourse.

9° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillié, daté du 11 juin 1907, et mesurant 108 pieds, 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 6 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne inférieure; de là, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de là sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de là 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de là sur une ligne parallèle à Magazine, 95 pieds, 3 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée de la trottoir, clôture en fer devant, et écurie à deux étages et ouvrant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie le de côté et serre au premier étage. Au second étage corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain galeries, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tracés, jardin, Schillinger. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci dessus décrite, désigné sur le plan de Pillié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, ADMETTANT UNE ALLÉE sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et îlet que la neuvième propriété ci-décrite, désigné par la lettre C dans le plan susnommé de Pillié et mesurant suivant celui ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2618 Magazin, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc; l'autre côté contient 9 chambres, chambre à bain, corridor, etc., et trois petites chambres dans le bâtiment extérieur. Maison bien tapissée et ayant le gaz partout.

La dixième et la onzième propriété décrites seront offertes subdivisées en ensemble d'après le plan à la Bourse.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et îlet que la neuvième propriété susdécrite, désigné par la lettre D sur ledit plan de Pillié et mesurant d'après lui 31 pieds 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'îlet No 155, borné par les rues Magazine, Neuvième Camp et Huitième, formant l'angle des rues Magazine et Neuvième, et mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. J. Coffey, alors notaire, le 29 septembre 1872. Les améliorations sont désignées par les Nos 3129 et 3131 rue Magazine et contiennent un magasin avec chambre au-dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même îlet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magazine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain îlet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la ville de Mickervile, maintenant le No 534, et borné par les rues Octavie, Joseph Franklin (autrefois Green ou St André) et Liberté (autrefois St David), mesurant 202 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur les rues Joseph et Octavie, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé en comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pillié, daté du 12 juin 1907, comme suit

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavie et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2030 rue Octavie, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cave, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., et devant être vendue subdivisée.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavie sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavie et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Franklin et Jones.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des carrés d'îlet les plus désirables dans le Sixième District et entouré de belles demeures.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit. 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantie par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et au-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat de l'année 1908 et le coût de tous certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Dart & Kernan, avocats de l'exécutrice.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

COTTAGE SIMPLE

SUR UN BON TERRAIN,

1832 O'REILLY, coin de la Rue PRIEUR.

Ernestine Marchand et al. vs Josephine Barrell

No 87,436—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, 5 janvier 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 30 novembre 1908 et signé le 27 novembre 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1832 rue O'Reilly, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Roman et Aubrey (maintenant Nouveau St Bernard), mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 58 pieds, 2 pouces 9 lignes de profondeur et façade à la rue O'Reilly, formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur portant date égale avec la date de l'adjudication publique payables un et deux ans après la date avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON ILET DU TROISIEME DISTRICT,

Comprenant vingt-huit terrains.

RUES CLAIBORNE, GORDON, BENTON ET PROSPER

Successeurs de Nicolas Cellucci, Barrarco et Antoine Barrarco.

Nos 84,585 et 86 684—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi, 5 janvier 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 30 novembre 1908 et d'un autre ordre daté le 3 décembre 1908, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Vingt huit terrains situés dans le Troisième District de cette ville, l'îlet 701 borné par les rues Gordon, Benton, Claiborne et Prosper, désignés comme lots Nos 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit: Les lots 1 à 11 mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Benton sur 169 pieds 6 pouces de profondeur; les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prosper sur 69 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots 15 à 25 inclusivement mesurent chacun 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gordon sur 169 pieds 6 pouces de profondeur, les lots 26, 27 et 28 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Theodore Cotesie, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 déc—5 6 13 20 27—jan 3 5

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

No 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI le 28 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent quatre vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné sur le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901, annexé à un acte de vente par J. H. Heller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1902 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Lemle Jr, notaire, daté du 10 octobre 1902, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 759.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI

Encanteurs et Propriétés Foncières.

838 rue Gravier.

27 déc—27—jan 3 10 17 24 26

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 14 JANVIER 1909,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi

Le Cottage Simple No 1127 rue Quartier CONDOMMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Victoria Rose Pepin, No 87,226 du dossier daté le 7 décembre 1908, se vendra à l'heure et à l'endroit ci dessus mentionnés comme suit—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 109, borné par les rues Quartier, St Claude, Rempart et Avenue Esplanade, mesurant en mesure française 22 pieds, 6 pouces de face à la rue Quartier sur une profondeur de 50 pieds sur la ligne qui le sépare sur le côté de la rue St Claude, ledit lot de terre étant connu et subdivisé et 47 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise sur le côté de l'avenue Rempart de la propriété de Berthilie Hoodard ou subdivisé. Les bâtisses sur ledit lot de terre sont désignées par le numéro municipal 1127 rue Quartier.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, et déposer 20 pour cent du prix à achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.

827 rue Carondelet.

12 déc—12 20 27—jan 3 10 14

J. L. Onorato. **J. L. Onorato.** **J. L. Onorato.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

GUY LOWELL ET J. LEWIS STACKPOLE VS SOUTHERN FIBER CO.

VENTE DE RECEVEUR DE L'USINE DE LA SOUTHERN FIBER CO.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire intitulée Guy Lowell et J. Lewis Stackpole vs Southern Fiber Company, dossier No 84,514, ledit ordre daté et signé le 18 novembre 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, en et pour la ville d'Orléans j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 5 janvier 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans. Les propriétés Foncières comme suit:

Les Manufactures ou Usine et Bâtisses et le terrain sur lequel ils sont situés à savoir—Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre mille et demi en dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, contenant, très et au demi acres de terre et mesurant, approximativement, quatre cent quarante vingt dix neuf pieds sur la ligne du droit maintenant dans un état qui ne doit pas gêner la culture de la terre.

Ensemble avec toutes les machines, pompes bouilloires, outils, charbon, matériel, appareils, accessoires de tout genre et description de ladite manufacture y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble avec le droit de se servir des propriétés décrites et réclamées en les lettres de patente des Etats-Unis numéro 713,115, daté le 11 novembre 1902, conformément à et sujet aux conditions d'un cent et intitulé une "Licence et arrangement" faite entre la Fiber Board Company, la Southern Fiber Company et C. Tennant Lee, administrateur en gérant, pour lui-même et avec à la ville de Boston, Etat du Massachusetts, le 22 octobre 1905, et tous les autres droits appartenant à ladite Southern Fiber Company comme il est contenu dans ladite Licence et arrangement, lesquels propriété et droit complètement décrits et démontrés dans les inventaires supplémentaires et originaux ici enregistrés et particulièrement comme il est démontré dans la pétition et ordre de cour ci-dessus mentionnés devant être vendus comme une masse complète et en gros.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance devant être versée en parties égales représentées par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans, après la date, faits à son propre ordre et par lui endossés, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les pactes de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 pour cent d'honoraires d'encan en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur devant payer en outre et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909 et faire un dépôt à l'encanteur de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M. Bernard J. Dary, notaire.

N. E. Humphrey, avocat.

20 déc 20 27—jan 3 10 17 21

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MRS PATRICK KEEGAN.

No 86,634—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—

JEUDI, LE 21 JANVIER 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour rendu et signé le 15 décembre 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 6 dans l'îlet No 5 maintenant l'îlet d'assessement No 93, borné par les rues Verret, Eliza Olivier et Erato, sur du plan fait par J. A. Duhémoulin voyer, déposé en l'étude de Selim Magner ancien notaire en cette ville comme plan No 1. Lequel lot, mesure d'après ledit plan, en mesure américaine, 31 pieds, 6 pouces de face à la rue Olivier sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Patrick Keegan par achat de Robert M. Price par acte pardevant W. J. Hennessey, notaire, le 11 avril 1903 enregistré livre des transferts 193, folio 280.

Les améliorations sont connues comme Nos 523 et 525 rue Olivier, et contiennent trois chambres de chaque côté.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec les pactes de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 pour cent d'honoraires d'encan en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur devant payer en outre et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909 et faire un dépôt à l'encanteur de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant M. Bernard J. Dary, notaire.

N. E. Humphrey, avocat.

20 déc 20 27—jan 3 10 17 21

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE ELLEN McNULTY,

Veuve de John Clancey.

No 84,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Cottage Double de Choix,

2305 et 2307 RUE ERATO,

Entre les rues Liberté et Howard.

Un Bon Placement où les Propriétés Sont en Demande.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 7 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 24 novembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos Municipaux 2305 et 2307 rue Erato et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme lot No Un dans l'îlet No Onze sur un plan de C. H. Hedin, architecte, daté du 21 avril 1851, déposé parmi les régistres de l'O. de la Ex. ancien notaire en cette ville, comme plan No 26. Le dit lot mesurant, d'après ledit plan 34 pieds 3 pouces de face à la rue Erato, 33 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 103 pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Liberté, et 109 pieds, 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 2 étant la même propriété acquise par la défunte Ellen McNulty, veuve de John Clancey de la succession de John Ryan par acte passé pardevant George Montgomery, notaire, le 26 mai 1904, livre des transferts 202, folio 551, et décrétant un cottage par l'indication de ladite propriété entre ladite plaignante et ledit défendeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté galerie sur le devant et quatre chambres, cour, hangar et citerne, etc.

Conditions—Net. Un tiers ou plus comptant la balance en billets de l'acquéreur à 1, 2 et 3 ans portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité une confession de jugement et 1/24 pour du comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers qu'à partir de la passage de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide emplacement pour entrepôt, manufacture, spéculation ou résidence.

Propriété de valeur convenable pour affaires commerciales, près du centre commercial.

No 1301 rue Tchoupitoulas, coin Thalie.

Le cottage double, No 1303 et 1305 rue Tchoupitoulas, entre Thalie et Thérèse.

Et la cottage double 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas, est à Thalie et Thérèse.

Succession de Ellen Connolly.

No 87,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 janvier 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 8 décembre 1908 par l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie (autrefois Benjamin), St. Thérèse et St Thomas, dans l'ancien Faubourg Saint-Mary, et désigné par le numéro un sur un plan fait le 15 janvier 1844 par L. H. Pillié, approuvé par Joseph Pillié, voyer de l'ancienne municipalité No 2 de cette ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Ledit lot est au lot d'encoignure formant un des angles des rues Thalie et Tchoupitoulas, et mesurant d'après ledit plan en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme No 1301 rue Tchoupitoulas, coin de la rue Thalie, et comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin et 4 chambres et vestibule au rez-de-chaussée. Le premier étage de 6 chambres et vestibule. Dans la cour se trouvent trois maisonnettes en bois, loué à $70.

2° Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thérèse, St Thomas et Benjamin, maintenant Thalie désigné par le No 2 sur un plan de Louis H. Pillié, daté le 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire en cette ville et mesurant en mesure américaine environ 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thérèse et Benjamin, maintenant Thalie sur environ 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 1307 et 1309 rue Tchoupitoulas et comprennent un joli et attrayant cottage double en bois avec galerie sur le devant et 4 chambres de chaque côté et loué à $10. 0 par côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1908 en dégrevant les mains du vendeur de toutes charges, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John E. Fleury, avocat.

13 déc—13 20 27—jan 3 10 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E. Danshie vs St Denis DuBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

PAR BACCICH & de MONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, porté par (Hon. Fred D. King, juge dans l'affaire de "James E. Danshie vs St Denis Dunlanc et al". No 87,437, Cour Civile de District, le vendredi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 21 janvier 1909, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ceux qui y appartiennent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot 17, borné par les rues Verret, Aleix, Bartholomew (nouveau Bermudes) et l'avenue Pelican (ancienne rue Peters), sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 23 décembre 1891. Lequel lot mesure 27' 3", 3" de face sur l'Avenue Pelican par 115' 11" 2" de profondeur courant dans une allée de 5' de large s'ouvrant sur la rue Verret, commun audit lot, et au lot B dudit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance dans les billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'adjudication publique, payables à un et deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à complet paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles de sécurité; l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes dues en 1909 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

M. A. BACCICH, Encanteur.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur.

L. R. Hoover, avocat pour le défendeur.

20 déc—20 27—jan 3 10 17 21

Baccich & de Montlezin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

439-41 Avenue Pelican (Alger).

Résidence Double à Deux Etages, Exceptionnellement bien située.

James E. Danshie vs St Denis DuBlanc et al.

No 87,437—Cour Civile de District.

A l'Encan, Jeudi, le 21 janvier 1909.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

PAR BACCICH & de MONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 10 décembre 1908, et signé le 16 décembre 1908, porté par (Hon. Fred D. King, juge dans l'affaire de "James E. Danshie